

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Motion de soutien train jaune**

Séance du 30 juin 2025  
Dûment convoqué le 24 juin 2025

En l'an 2025, le lundi 30 juin à 18 heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis en séance publique, sous la présidence de M. Pierre BATAILLE, Président de la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes.

**Présents (21)** : J.-P. ASTRUCH, P. BATAILLE, P. BLANQUE, H. BAUDET, M. BLANC, P. CAMPS, J. CORDELETTE, J.-L. DEMELIN, J. GARRABE-POUGET, S. GAUMOND, J.-D. LAPORTE, A. LUNEAU, F. MARTIN, P. PETITQUEUX, S. POLATO, M. POUDADE, S. PRUDENTOS, M. SANTANACH, A. TAHOCES, S. VAILLS, C. VERDAGUE.

**Absents (6)** : C. DELIAS, F. DESCLAUX, C. NOLIN, F. OMAHSAN, M. RIFF, P. RIU.

**Pouvoirs (9)** : A. BOUSQUET (à P. BLANQUE), M. GARCIA (à P. BATAILLE), A. HUG (à H. BAUDET), J.-L. LACUBE (à J.-D. LAPORTE), C. LANDRIEU (à P. CAMPS), A. LUNEAU (à J. GARRABE-POUGET), P.-L. LE TAON-BARRES (à C. VERDAGUE), S. PONSÀ (à A. LUNEAU), G. VICENS (à A. TAHOCES).

Secrétaire de séance : J. CORDELETTE  
Acte n° : CCPC-2025181-07

**Rapport**

**CONSIDERANT** la demande du conseil régional Occitanie et du Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes (PNR) ;

**CONSIDERANT** la nécessité de défendre la ligne du train jaune ;

Il est proposé de faire part de l'engagement de notre Communauté de Communes pour l'ensemble des lignes ferroviaires dont celle du Train Jaune auprès de la région et du parc naturel régional.

Le train jaune est, un élément de notre patrimoine, symbolisant l'histoire et l'identité locale, atout attractif pour notre Territoire.

Depuis de nombreuses années, notre collectivité s'engage à favoriser le développement du train jaune. De plus, en répondant favorablement à l'étude de faisabilité menée par le Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes (PNR), la Région Occitanie et le Département des Pyrénées Orientales, pour la réalisation de Pôles d'Échanges Multimodaux (PEM), notre collectivité va investir environ 300 000 € pour les travaux à venir.

D'autre part, des liaisons douces avec le département sont mise en place afin de relier les villages aux gares du train jaune.

Ainsi, compte-tenu de tous ces projets et de leurs investissements, notre communauté démontre son soutien dans la contribution au maintien et au développement de cette ligne patrimoniale qui est celle du Train Jaune.

Gageons toutefois que la demande faite depuis des décennies sur l'adaptation des horaires et du meilleur cadencement entre les trains venant de Paris, Toulouse, Barcelone et le Train Jaune permette aux divers investissements de notre collectivités d'être plus fonctionnels et valorisés.

Accusé de réception en préfecture  
066-246600464-20250630-CCPC-2025181-07-DE  
Date de réception préfecture : 01/07/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa notification et de sa réception par les services du contrôle de légalité.

De plus le développement d'une offre touristique serait un atout incontestable pour le maintien de la ligne, et le rayonnement de tout le territoire.

**Après avoir entendu l'exposé du Président,**

Il est proposé au conseil communautaire :

- Voter cette motion de soutien

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide  
(à l'unanimité) :**

- Voter cette motion de soutien
- D'autoriser le Président à signer tout document relatif à cette opération

Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci—dessus.

Affiché le :

Transmis en sous-préfecture le .....

Document exécutoire à compter du .....

**Le Président,  
Pierre BATAILLE**



Accusé de réception en préfecture  
066-246600464-20250630-CCPC-2025181-07-DE  
Date de réception préfecture : 01/07/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa notification et de sa réception par les services du contrôle de légalité.

